

Département des
Pyrénées Atlantiques

**EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA**

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Votants :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 07/04/2023

Délibération n°18

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : COMET Claude, ECHINARD Emmanuel, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LAGARDE Laurent, LARRALDE Cécilia, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, PALLEC Bernard, ITHURBIDE Fabien, SANZBERRO Jean-Philippe, INÇABY Emile

ABSENTS : HURA Nathalie

PROCURATION :

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de nommer une voie de la commune qui dessert des maisons situées à Espelette.

Cette voie, située au quartier Xara, débute depuis Peruertegiko bordako bidea et continue jusqu'au territoire d'Espelette pour desservir des maisons.

La commune d'Espelette ayant nommé cette voie commune aux deux villages, Erremunten bordako bidea, M. le Maire propose d'attribuer le même nom à la partie se trouvant sur le territoire d'Ainhoa.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VALIDE la nomination de la voie ci-dessus Erremunten bordako bidea

CHARGE le Maire de faire enregistrer ce chemin au service du cadastre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE



Le Maire

Michel IBARLUCIA

